

Ouverture estivale 2014 du Chalet du Champ du Feu

Rapport n° CP/2014/448

Service gestionnaire :

Service développement économique et touristique - Cellule développement touristique

Résumé :

L'Office du Tourisme de la Vallée de la Bruche assure l'ouverture du Chalet du Champ du Feu trois jours par semaine pendant la saison estivale (juin à septembre). Un programme d'actions spécifiques s'appuyant sur de nouvelles initiatives et sur les manifestations déjà prévues sur le site sera mis en oeuvre.

La construction en 2012, par le Conseil Général du Bas-Rhin, du nouveau Chalet du Champ du Feu pour un usage en saison hivernale a parfaitement répondu aux attentes de service public de très nombreux usagers de la station. A telle enseigne qu'à sa fermeture au printemps 2013, les randonneurs, pratiquants de loisirs sportifs ont exprimé la demande d'une ouverture estivale plus large. Un premier essai durant l'été 2013 a montré la cohérence d'une telle proposition même si la fréquentation estivale reste sans commune mesure avec celle de l'hiver. La volonté de favoriser dans les stations du massif des Vosges la double saisonnalité touristique par le développement d'une offre de randonnée de loisirs de plein air et à destination des familles corrobore cet objectif.

L'Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche (OTVB) assure en station l'accueil des touristes et excursionnistes, répondant ainsi à ses missions d'accueillir, d'informer et de promouvoir l'offre touristique de son territoire de compétence.

Pour 2014, l'OTVB s'est fixé trois orientations stratégiques :

- la cible de clientèle familiale,
- la randonnée « nature » sous toutes ses formes,
- la mise en avant des sites et événements liée à l'anniversaire du début de la Grande Guerre.

La valorisation du site du Champ du Feu s'inscrit naturellement dans deux de ces trois axes : la randonnée nature et la famille.

Pour la station du Champ du Feu, les objectifs 2014 sont :

- Poursuivre son rôle de fédérateur des acteurs locaux du tourisme
- Etre coordonnateur et « relais d'information » pour les territoires qui rayonnent autour de la station
- Développer une offre articulée autour de deux axes majeurs :
 - Faire du Champ du Feu une « station de randonnée » 4 saisons qui offre des services et des animations

- Développer une offre famille assumée qui positionne le Champ du Feu comme une destination famille par excellence

Pour ce faire, les moyens mis en œuvre sont les suivants (budget prévisionnel : 36 500€) :

- Ouverture d'un bureau d'accueil 3 jours par semaine de juin à septembre
 - Accueil, information, promotion de l'offre, conseils,
 - Offre de services : Coin enfant...
- Vente de cartes et topo guides
- Suggestions de circuits et d'itinéraires sur mesure
- Location de vélos à assistance électrique
- Prêt de matériel de randonnée : bâtons, poussettes
- Initiation à la course d'orientation
- Proposition de randonnées accompagnées
- Mise à disposition et entretien de
 - Terrasses et Salle de pique-nique
 - Vestiaires et sanitaires
- Exposition Nature en partenariat avec la BDBR
- Animation autour de l'exposition
- Mise à disposition d'un espace de détente et de lecture
- Création d'une balade ludique pour trois catégories d'âge
- Offre combinée « Vel'ness » : vélo à assistance électrique, déjeuner et après midi bien être
- Vente des «Pass Alsace» spécial Vallée de la Bruche »
- Animation de la démarche stratégique « enfants famille » en partenariat avec les acteurs locaux : animation et conduite d'audits blancs.

Une participation financière du Département est attendue à hauteur de 36 500€.

| Code de l'enveloppe budgétaire | Imputation M 52 | Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports) | Crédits disponibles (non engagés) | Crédits proposés |
|--------------------------------|-----------------|--|-----------------------------------|------------------|
| 37167 | 65-6574-94 | 36 500,00 € | 36 500,00 € | 36 500,00 € |

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à l'Office du Tourisme de la Vallée de la Bruche une subvention de 36 500 € pour l'ouverture du Chalet du Champ du Feu 3 jours par semaine de juin à septembre et pour la mise en oeuvre de son programme d'actions estivales 2014.

Elle autorise le président à signer la convention financière afférente.

Strasbourg, le 23/06/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL